



## BULLETIN D'INFORMATIONS

### MAIRIE DE GRAMONT



Décembre 2016

#### LE MOT DU MAIRE

L'année 2016 s'achève.

Elle a été encore marquée par plusieurs événements tragiques qui nous montrent que nous devons rester vigilants.

Le Préfet a sensibilisé chaque Maire en ce sens, mais cela reste l'affaire de tous dès lors que nous sommes amenés à fréquenter des lieux publics de quelque nature qu'ils soient.

Pour Gramont, la préparation du prochain contrat d'équipement se poursuit.

L'acquisition du terrain nécessaire vient d'être formalisée devant Notaire.

Les subventions, sans lesquelles les projets communaux ne seraient pas possibles, ont été demandées et nous restons toujours dans l'attente des réponses des organismes sollicités pour lancer l'appel d'offre qui viendra préciser les prestations finançables.

Notre communauté de commune, bien qu'épargnée par les regroupements, se voit contrainte de prendre de nouvelles compétences qui auront, bien évidemment, un impact financier dont l'intégralité ne sera pas compensée par les dotations diverses.

En cette fin d'année, les fêtes nous offrent une occasion unique de nous rapprocher des personnes avec qui nous partageons des valeurs, des affinités ou des amitiés.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, de vivre ces doux moments.

Bien sincèrement

Claude TRIFFAULT

#### **\* Invitation aux vœux du Maire \***

La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le :  
Samedi 7 janvier 2016 à 15 h 00 mn à la salle des fêtes.

*Vous y êtes cordialement invités.*



# Travaux

## Entretien des routes et chemins :

Cette année encore les chemins les plus dégradés ont fait l'objet de remise en état.

C'est ainsi que :

- ❖ La cote du Touron jusqu'au cimetière, a été revêtue d'un bicouche neuf, après que les nids de poule aient été comblés,
- ❖ La communale N°10, de l'Isle Bouzon à Gramont,
- ❖ La route de Latroque,
- ❖ La communale N°2, de l'arrivée de Gramont jusqu'à la départementale N° 25

ont été traitées par des « points à temps ».

Ces travaux sont, comme habituellement, réalisés par les équipes du service technique de la Communauté des Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise.

Celle ci a financé les « points à temps ».

Le reste a été pris en charge par la municipalité pour un montant de 6 888,00 € T.T.C.

La subvention départementale a permis de traiter la route communale N°2 dite de Gramont à Auwillar sur une longueur de 300 mètres.

## Rénovation de la salle de bains du logement de l'école :

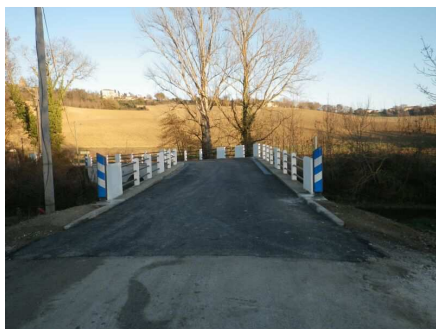
Cela faisait si longtemps que la salle de bains de cet appartement n'avait pas été rénovée que cette opération en devenait indispensable. C'est ce qui a été réalisé dans le courant de l'automne.

La baignoire a été remplacée par un bac à douche, à la plus grande satisfaction de ses utilisateurs.

Un ballon d'eau chaude neuf a été posé ainsi qu'un meuble vasque.

L'arrivée d'eau de la maison a été équipée d'un filtre destiné à garantir la pureté de l'eau, s'agissant d'une habitation située en bout de réseau.

## Travaux du pont de l'Arratz :



Cet ouvrage d'art, trait d'union avec le département du Gers, notre voisin, souffrait depuis de nombreuses années du trafic routier important qui l'empruntait.

Il avait déjà fait l'objet en 2014 de travaux de consolidation provisoires dans l'attente d'une réelle rénovation.

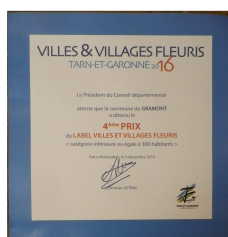
Celle ci a été entreprise dès le mois de septembre et le pont, fermé à la circulation pendant plusieurs semaines, a été rendu à ses utilisateurs le 9 décembre.

L'opération a consisté, principalement, à renforcer ses voûtes par projection d'un micro béton et sa voirie par la mise en œuvre d'une dalle ferrillée de bonne épaisseur, coiffée d'un enrobé.

Le montant total des travaux s'élève à 150 000,00 € qui ont été financés à part égale par les deux départements.

# ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

## Participation au concours des villes et Villages fleuris 2016 :



Gramont, qui participait pour la seconde fois cette année au concours, s'est vu attribuer la 4<sup>ème</sup> place pour les villages de moins de 300 habitants, avec les félicitations du jury.

Il s'était déplacé le jeudi 21 juillet et à l'occasion de cette visite celui-ci nous avait fait part de sa satisfaction quant à la qualité des espaces, verts ou non, et le soin apporté à leur propreté.

La remise des prix a été organisée le vendredi 9 décembre dernier dans la salle Jean Moulin de Castelsarrasin.

Lors de cette cérémonie, nous avons eu le plaisir de recevoir un prix spécial pour la valorisation patrimoniale de notre village.



### **Aménagement d'un « jardin zen » :**

L'espace situé devant le cercle avait triste mine.

Il a été décidé de l'agrémenter en y mettant du gravier blanc et une jolie roche à trous.

Mais ce n'est qu'un commencement et cet espace devrait être complété au gré de l'inspiration.



### **La commission « Batiment-Village » travaille :**

La statue de la vierge située à l'entrée du village a été enlevée temporairement en vue de sa rénovation.

Elle a été confiée à l'entreprise Candelon qui effectuera les travaux de rénovation tels que le sablage, décapage et peinture anti rouille. Cette dernière retrouvera sa place en début d'année prochaine.



### **Mais encore, table de pique-nique :**

Remise en état d'une table de pique-nique située au fond du parking.

Elle s'était dégradée avec le temps.



### **Et aussi :**

Broyage avec l'assistance de la Communauté des Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise



## INFORMATIONS GENERALES



### Correspondance :

C'est fait, la boîte aux lettres de la Mairie est posée depuis quelques semaines. Vous pouvez y déposer toute correspondance en dehors des horaires d'ouverture de la mairie.



### Cérémonie commémorative du 11 Novembre :

Elle s'est déroulée le vendredi 11 Novembre 2016 à 10h45 et a réuni de nombreux habitants de la commune.

Madame Marie-José Mauriège, Conseillère départementale et les sapeurs-pompiers de Saint-Clar avaient répondu favorablement à l'invitation de la commune.

Après le dépôt de gerbes au monument, le verre de la Paix a clôturé cette matinée.



### Secourisme :

La périodique révision du secourisme s'est déroulée en début d'année sous la houlette des Sapeurs-pompiers de Lavit et Saint Clar réunis pour la circonstance.

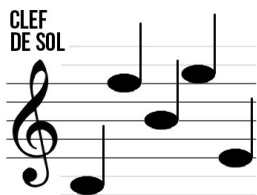
Tous les secouristes gramontois n'avaient pu se libérer ce qui fait que chacun a pu profiter au maximum des compétences de ces formateurs.



### Sécurité incendie :

La salle des fêtes a fait l'objet d'un contrôle par les sapeurs-pompiers du SDIS 82 qui ont attiré notre attention sur le fait que cette salle n'était pas susceptible de recevoir plus de système de réchauffement des aliments que ceux actuellement installés.

Le contrat de location a donc été assorti de cette restriction et une affiche a été posée dans le coin cuisine de manière à éviter toute erreur à ce propos.



### Ecole de musique :

C'est désormais chose faite, la Communauté des Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise a modifié ses statuts et a pris la compétence nécessaire pour gérer l'école de musique de Beaumont de Lomagne. Communauté des Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise

Comme prévu une antenne de cette école sera créée à Lavit dès 2017.

## Cimetière :

La libéralisation du marché funéraire a conduit à jeter un regard tout particulier sur les obligations du Maire liées à celle-ci.

Le Maire a plusieurs fonctions vis à vis du ou des cimetières de sa commune.

Il doit garantir l'application des lois et règlements en vigueur bien sûr, mais aussi:

- ❖ Veiller au bon état général de chaque site funéraire,
- ❖ Veiller au maintien de la sécurité et au bon ordre public,
- ❖ Garantir le respect des règles d'hygiène et de la décence,
- ❖ Assurer la gestion et l'entretien du ou des cimetières,
- ❖ Garantir aux familles, le cas échéant, la jouissance des droits concédés.

Un cimetière doit avoir en matière de places disponibles cinq fois le nombre d'inhumations annuelles.

Le Maire devrait posséder un historique du site funéraire communal non seulement sur le plan des concessions, mais aussi en ce qui concerne les inhumations.

C'est dans ce but que le Conseil Municipal a décidé de s'adjoindre les services de la Société ELABOR, Bureau d'Etudes Techniques spécialisé dans la gestion des cimetières et qu'une campagne d'identification a été lancée, sur ses conseils.

Un affichage a été posé sur chaque sépulture demandant des informations complémentaires et déjà de nombreuses familles se sont manifestées auprès de la Mairie.

Il reste toutefois encore beaucoup de détails à régler.

C'est la raison pour laquelle la Société ELABOR organise une **réunion d'information** le :

**Vendredi 20 janvier 2017 à 20 h 30 mn dans la salle des fêtes**

Toutes les personnes concernées sont vivement invitées à y participer, voire à se faire représenter.



### Grippe aviaire :

Suite à la découverte de plusieurs foyers d'influence aviaire, le ministère de l'Agriculture, de l'Agro alimentation et de la Forêt a pris des mesures en application immédiate :

- Confinement ou pose de filets pour tous les détenteurs de volailles,
- Interdiction de tout rassemblement de volaille vivante, en particulier sur les marchés,
- Restriction pour la chasse avec l'interdiction de lâcher de gibier sur tout le territoire national sans dérogation possible pour le colvert. Quant aux faisans et perdrix, dérogations possibles sous certaines conditions,
- Biosécurité : mise en place de mesures strictes pour toutes les personnes entrant dans des élevages de volailles ainsi qu'un renforcement de surveillance clinique.



## Le Syndicat Mixte du Bassin Aval de l'Arratz en actions....

En 2016, en plus des traditionnels travaux sur la végétation des berges, des projets d'une nouvelle envergure ont été réalisés sur l'Arratz : réouverture d'un méandre en voie de comblement et aménagement d'une zone humide après son acquisition par le syndicat.

✖ **Entretien de la végétation des berges** de l'Arratz sur quatre secteurs distincts :

- du moulin de Gramont jusqu'au lieu-dit « Pont du gué » sur les communes de Gramont et Plieux ;
- en aval du moulin de Marsac sur la commune de Marsac ;
- de l'allée de l'Arratz jusqu'à la limite communale de Saint-Cirice sur les communes Saint-Antoine, Auvillar et Mansonville ;
- du moulin de Jouet jusqu'à la confluence Garonne sur la commune de Saint-Loup .

Ces travaux ont pour but de maintenir l'équilibre de la végétation des berges et d'éviter la création d'encombres sur les ponts et ouvrages hydrauliques. Ils consistent en :

- l'abattage des arbres morts de gros diamètre, arbres déstabilisés ou sous-cavés à proximité des ouvrages,
- enlèvement sélectif des encombres risquant d'être emportés par une crue.

Les propriétaires concernés par les tranches de travaux sont avertis par courrier. Le devenir des résidus de coupe est multiple : les branchages sont broyés et étalés sur les bandes enherbées. Les troncs quant à eux, sont à la disposition du propriétaire qui est prié de les évacuer avant la période de hautes eaux afin d'éviter qu'une crue ne les remporte.

Pourtant, de nombreux tas de bois restent sur place sans être évacués. Nous vous prions encore une fois de faire le nécessaire pour le retirer des berges. Si le bois ne vous intéresse pas, il intéresse peut-être un voisin ou une connaissance. N'hésitez pas à leur en faire profiter.

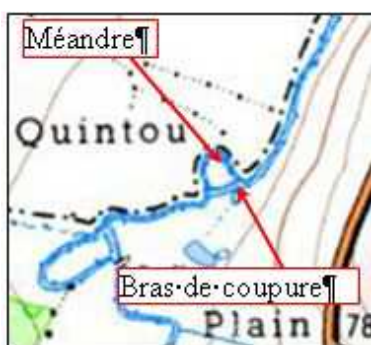


Exemple d'encombres à retirer du lit



Enlèvement d'un encombre

× **Ouverture d'un méandre en voie de comblement** au lieu dit « Quintou » à Mansonville :



Le méandre de Quintou a été coupé lors des campagnes d'aménagements hydrauliques des années 70/80. Le méandre, d'une longueur développée de 130 m, a été remplacé par un bras rectiligne de 30 m, ceci dans le but d'augmenter les capacités hydrauliques du cours d'eau. Aujourd'hui, on sait que cette accélération des écoulements augmente les crues à l'aval ainsi que l'érosion des berges et du lit.

Le méandre s'est petit à petit comblé de sédiments et n'est plus en eaux que lors des crues.

Le but du projet est de retrouver des écoulements naturels à savoir : écoulements permanents dans le méandre et écoulements complémentaires dans le bras de coupure en hautes eaux. Pour cela, les sédiments accumulés ont été retirés afin de redessiner le lit. De plus, un ouvrage de répartition des eaux en bois permet de dévier les eaux vers le méandre.



*Photo de la même zone AVANT travaux (à gauche) : le lit est comblé de sédiments / et APRES travaux (à droite) : l'eau s'y écoule même en période estivale*

× **Achat et aménagement d'une zone humide** sur Peyrecave :



L'îlot central d'un méandre lui aussi coupé pendant les années 70/80 a été acquis par le syndicat afin de préserver ses fonctionnalités hydrauliques et sa richesse biologique. Le bras de coupure a été bouché par l'aval, cela permet de freiner les écoulements en crue, de favoriser le débordement sur la zone humide et ainsi y renforcer le stockage de l'eau.

Grâce au partenariat avec l'ADASEA du Gers, une plante endémique des prairies inondables a pu y être identifiée : il s'agit de la **jacinthe de Rome**, espèce protégée à l'échelle nationale.

Un bail rural à clauses environnementales a été signé avec l'ancien propriétaire de la parcelle afin qu'il puisse continuer à y faire paître son troupeau. En évitant l'embroussaillage de la parcelle, cette gestion par pâturage assure ainsi le maintien de la parcelle en prairie ouverte.





### **Inscription liste électorale :**

Pour ne pas manquer les rendez-vous électoraux de 2017, vous devez être inscrit sur la liste électorale de votre commune. L'inscription sur les listes électorales est d'ailleurs obligatoire et vous permettra de recevoir votre carte électorale.

#### *Dans quel cas s'inscrire sur les listes électorales ?*

- Vous avez changé de domicile,
- Vous venez d'avoir 18 ans ou vous aurez 18 ans avant l'un des deux scrutins. (normalement l'inscription sur les listes électorales est faite d'office sous réserve que vous ayez été recensé auprès de votre mairie en vue de la journée « défense et citoyenneté »

#### *Comment s'inscrire ?*

- Rendez-vous dans votre mairie avant le samedi 31 décembre 2016 aux horaires d'ouverture avec pièce d'identité et document de moins de 3 ans prouvant que vous résidez dans la commune.
- Il est également possible de s'inscrire par courrier en adressant à la mairie de sa commune le formulaire agréé disponible sur le site du ministère de l'Intérieur :

[www.interieur.gouv.fr/Elections](http://www.interieur.gouv.fr/Elections)

ou le site [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47)

Le formulaire doit être accompagné impérativement d'une copie recto-verso d'une carte d'identité ou passeport en cours de validité au jour du dépôt de la demande et d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.

Il doit parvenir à la mairie le samedi 31 décembre 2016 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Élection	Dates à retenir
Présidentielle	1 <sup>er</sup> tour : <b>23 avril 2017</b> 2 <sup>nd</sup> tour : <b>7 mai 2017</b>
Législatives	1 <sup>er</sup> tour : <b>11 juin 2017</b> 2 <sup>nd</sup> tour : <b>18 juin 2017</b>





## Urbanisme et logement (Rappel) :

La nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est aujourd'hui bien lancée sur les 31 communes de la CCLTG.

### **Si vous êtes propriétaire occupant ou non d'un logement qui :**

- **Présente des désordres importants** (toiture en très mauvais état, problème de structures et de murs, problèmes de stabilité des planchers, fissures dans les murs ...)
- **Ne dispose d'aucun élément de confort.**
- **Pose des problèmes de sécurité** (électricité dangereuse par exemple) ou de salubrité
- **Si vous souffrez d'un handicap** (handicap reconnu ayant fait l'objet d'une évaluation - GIR de 1 à 6) **et souhaitez adapter votre logement à vos problèmes.**

Vous pouvez bénéficier de subventions allant de 35 % à 55 % du montant de travaux (selon conditions de revenus, en fonction de la situation familiale et selon nature des travaux).

### **NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX SANS L'ACCORD DE L'ANAH.**

#### **Votre interlocuteur :**

**L'Agence ISSOT - RIERA au 05-61-51-23-10 ou en permanence** (pour éviter un temps d'attente trop long le jour de la permanence, pensez à prendre, au préalable, rendez-vous par téléphone au 05-61-51-23-10 ou sur l'un des portables dont les numéros sont indiqués ci-après).

#### **Issot Riera Architectes D.P.L.G. Urbanistes**

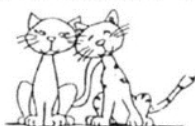
44 bis rue principale 31600 SAUBENS Tél. : 05.61.51.23.10 e-mail : [issot.riera@orange.fr](mailto:issot.riera@orange.fr)

#### **Pour toute information ou prise de rendez-vous, vos contacts sont :**

Annie Bouldoire (07-88-46-98-31) J Marc Issot (06-79-41-47-23) Frédérique Riera (06-73-87-80-51)

## *La prolifération du chat*

Gestation :  
52-56 jours



1<sup>ère</sup> année 3 PORTÉES =>12 chats



2<sup>ème</sup> année POSSIBILITÉS, 144 chats



3<sup>ème</sup> année POSSIBILITÉS, 1 728 chats



4<sup>ème</sup> année POSSIBILITÉS, 20 736 chats

**Stérilisation = Solution**

## **La population féline en augmentation à Gramont !**

Chatons et chats adultes faméliques. Spectacle désolant, dû en partie à la négligence de certains propriétaires de chats.

Pour éviter les naissances incontrôlées, il est vivement recommandé à ces personnes de faire stériliser leurs chats, mâles comme femelles.

Le coût de ces interventions peut se négocier avec un vétérinaire, s'il y a plusieurs chats à faire opérer.

On peut également s'adresser à la SPA, pour obtenir une stérilisation à un tarif moindre.

Il faut savoir qu'un chat stérilisé ne perd pas son instinct de chasseur, et enfin, que tout propriétaire d'un animal, selon la loi, se doit de l'entretenir, de le soigner, et si descendance il y a, de la maîtriser.



## ASSOCIATIONS

### ACCA :

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Président :

- **M. Christian SERRES** – Téléphone : 05.63.39.01.29. - Port. : 06.31.64.00.36.

### FOYER RURAL :

L'été a été marqué par le traditionnel méchoui organisé le dimanche 7 août puis par la fête locale qui s'est déroulé les 14 et 15 Août.

Au programme ; repas, bal et pétanque ont rythmé ces deux jours de fête.

Au mois de novembre, soirée vin nouveau et fondue bourguignonne.

Pour décembre, le samedi 10 décembre, décoration et illuminations du village.

Le soir sortie au spectacle de Noël en Cirque à Valence d' Agen.

L'année 2017 débutera avec la soirée « Crêpes » puis l'assemblée générale. Dates à définir.

Le foyer rural par le biais de ce bulletin vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la Présidente :

- **Mme BORDES Stéphanie** - Port. : 06.20.84.41.83.

### BIEN VIVRE A GRAMONT :

En juillet, le Trio Dahlia s'est à nouveau produit dans l'église. Deux sopranos et un pianiste ont charmé nos oreilles avec Monteverdi, Purcell, Bellini et bien d'autres.

En septembre, le Quartet Trad'Oc a rassemblé les aficionados du baleti. Ambiance et bonne humeur au rendez-vous.

En octobre, la troupe théâtrale Astaffolies nous a emmenés sur le chemin sinueux du couple, avec leur pièce : « Ah ! Le couple ».

En octobre toujours, le traditionnel voyage de BVG nous a fait découvrir un ravissant village médiéval, Puycelis, dans le Tarn. Un petit tour à la presqu'île d'Ambialet, puis au Saut du Tarn. Et pour finir, balade dans la belle Albi.

Cette année, pas de vendanges : Le raisin n'était pas au rendez-vous...

Pour le programme de l'année à venir : contes, loto, soirée fléchettes, baleti, quelques concerts.

Si vous désirez connaître les activités de BVG, ainsi que les dates, vous pouvez aller sur le site de l'association : [Bienvivre\\_gramont@yahoo.fr](mailto:Bienvivre_gramont@yahoo.fr)

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Président :

- **M. Pierre SARTRE** – Port. : 06.31.64.00.36.

### AMIS DE GRAMONT :

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la Présidente :

- **Mme SIGAUD Patricia** – Tél. : 05.63.39.01.29. Port. : 06.31.64.00.36.

.....



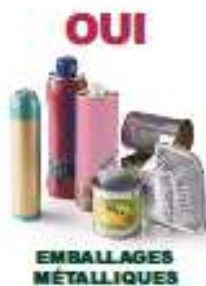
Le tri sélectif nous concerne tous et la valorisation de nos déchets en dépend.

## NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

### MERCI DE DÉPOSER VOS EMBALLAGES DANS VOS BACS



Pas besoin de les laver : il suffit de bien les vider



2011 - 2013  
TRIONS ENCORE  
**PLUS**  
NOS EMBALLAGES  
EN PLASTIQUE



**OUI**  
A PARTIR  
DU 16 AVRIL 2012 :  
TOUS LES EMBALLAGES  
EN PLASTIQUE



**UN DOUTE, UNE QUESTION ?**  
[www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr) – 0 800 133 133



## PERMANENCES ET CONTACTS

**La Mairie** est ouverte au public chaque mardi de 13 h 30 mn à 17 h 30 mn.

**La bibliothèque**, tenue par Hélène GUYON-LE BOUFFY, est ouverte le premier mardi de chaque mois de 14 h 00 mn à 15 h 00 mn.

**La poste** est ouverte les mardi et jeudi après-midi de 13 h 15 mn à 15 h 15 mn.

Vous pouvez contacter votre Maire et vos Conseillers municipaux aux téléphones ou adresses électroniques suivantes :

<b>Mairie</b>		<b>05.63.94.09.88.</b>	<a href="mailto:Mairie-gramont@info82.com">Mairie-gramont@info82.com</a>
Triffault Claude	06.22.08.29.23.	09.79.30.75.68.	<a href="mailto:triffaultclaud@wanadoo.fr">triffaultclaud@wanadoo.fr</a>
Bordes Denys	06.37.35.65.97.	05.63.94.06.99.	<a href="mailto:denis.bordes61@orange.fr">denis.bordes61@orange.fr</a>
Faisant Isabelle	06.73.85.74.25.	/	/
Villadiou Claudine	06.85.80.51.85.	05.63.94.11.36.	<a href="mailto:christian.villadiou@nordnet.fr">christian.villadiou@nordnet.fr</a>
Bordes Stéphanie	06.20.84.41.83.	05.62.62.59.86.	<a href="mailto:steph.b13@orange.fr">steph.b13@orange.fr</a>
Cadelon Pierrette	06.82.96.23.06.	05.63.95.74.03.	<a href="mailto:Chrispette82@gmail.com">Chrispette82@gmail.com</a>
Corbières Bernard	/	05.63.94.00.08.	<a href="mailto:Petit-feuillant@wanadoo.fr">Petit-feuillant@wanadoo.fr</a>
Donnet Christian	06.08.92.59.77.	05.63.94.59.25.	<a href="mailto:christian.donnet82@gmail.com">christian.donnet82@gmail.com</a>
Guyon Hélène		05.63.94.10.31.	<a href="mailto:Hodierne2007@yahoo.fr">Hodierne2007@yahoo.fr</a>
Serres Christian	06.31.64.00.36.	05.63.39.01.29.	<a href="mailto:Christian.serres@hotmail.fr">Christian.serres@hotmail.fr</a>
Wingtán Véronique	06.48.13.37.79.	05.63.94.11.94.	<a href="mailto:Wingtán.veronique@orange.fr">Wingtán.veronique@orange.fr</a>

### Numéros d'urgence :

Pompiers : 18

SAMU : 15

SAMU : 112 depuis un téléphone mobile

**Et n'oubliez pas qu'un défibrillateur est à disposition du public dans le sas de la salle des fêtes**

